



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de
SEINE ET MARNE

Arrondissement de
TORCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUILLET 2017

Le mardi 4 juillet 2017 à 18 h 42, les Membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués en séance le 28 juin 2017, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

Etaient présents :

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, M. Alain Mamou, Mme Céline Netthavongs, M. Pierre Barban, Mme Audrey Duchesne, M. Benoît Breyse (du point 3 au point 36 sauf point 24), Mme Michèle Dengreville, M. François-Xavier Binvel (sauf points 23, 25 et 26), Mme Nicole Saunier, M. Christian Quantin, M. Guillaume Segala, M. Marcel Petit, Mme Gabrielle Marquez Garrido, Mme Martine Broyon, Mme Monique Sibani, M. Philippe Maury, Mme Marie-Claude Saulais (du point 3 au point 36 sauf point 24), M. Christian Couturier, M. Stéphane Bossy, M. Franck Billard, Mme Lydie Autreux, Mme Annie Ferri, M. Frank Mouly, Mme Béatrice Troussard, Mme Cécile Goutmann, M. Jacky Hadji, M. Mathieu Baudouin.

Ont remis pouvoir :

Mme Claudine Thomas à M. Franck Billard, M. Jacques Philippon à Mme Colette Boissot, M. Alain Senechal à M. Mathieu Baudouin, M. Olivier Savin à M. Christian Couturier, Mme Nathalie Dubois à Mme Martine Broyon, M. Charles Aronica à M. Philippe Maury, M. Laurent Dilouya à Mme Michèle Dengreville, Mme Angela Avond à M. Pierre Barban, Mme Sylvia Guillaume à M. Guillaume Segala, Mme Catherine Morio à M. Alain Mamou, M. Paul Athuil à Mme Lydie Autreux, M. Emeric Brehier à Mme Annie Ferri, Mme Lucia Pereira à M. Frank Mouly, Mme Elise Blin à M. Marcel Petit.

Absents :

M. Benoît Breyse (sauf les points 3 à 23 puis 25 à 36), M. François-Xavier Binvel (pour les points 23, 25 et 26), Mme Marie-Claude Saulais (sauf les points 3 à 23 puis 35 à 36), Mme Isabelle Guilloteau, M. Alain Tapprest, M. Mohammed Yenbou.

Secrétaire de séance : Mme Audrey Duchesne

La réunion du Conseil Municipal débute à 18 h 42.

Monsieur le Maire : « Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. Avant de commencer ce Conseil Municipal, je voudrais rendre hommage à Simone Veil, disparue, vous le savez, le 30 juin dernier. Je vous propose d'observer ensemble une minute de silence ».

L'ensemble de l'assemblée observe une minute de silence.

Monsieur le Maire : « Nous n'avions pas observé de minute de silence lors du dernier Conseil Municipal, il s'agit d'un conseil consacré aux élections sénatoriales, cela n'avait pas beaucoup de sens, cela en a davantage aujourd'hui. Nous allons pouvoir commencer cette séance du Conseil Municipal ».

M. le Maire procède à l'appel.

Monsieur le Maire : « Si vous le voulez bien, je propose que nous étudions en premier point un vœu. C'est assez rare, mais je pense que c'est un sujet assez important pour que l'on puisse le faire aujourd'hui. Il s'agit de proposer un nom pour le futur collège de Chelles. Pour en avoir discuté avec certains d'entre vous lors du dernier Conseil Municipal, alors que l'on vient d'honorer la mémoire de Simone Veil, nous allons vous proposer de voter un vœu pour demander au Conseil Départemental de donner le nom de Simone Veil au cinquième collège de Chelles.

Je vais vous lire ce vœu et nous allons pouvoir en débattre et le voter.

« Chelles a été lors de la Seconde Guerre mondiale une terre de résistance, une terre de martyrs de la barbarie nazie, une terre de Justes parmi les nations.

Ainsi, notre Ville a payé un lourd tribut lors du second conflit mondial, elle a connu les bombardements massifs de sa gare de triage.

Chelles est la ville de nombreux résistants courageux qui n'ont jamais plié face à l'ignominie et la collaboration. Chelles a connu sur son sol même des exécutions de résistants et d'otages au crépuscule de l'occupation nazie. Chelles a perdu nombre de ses jeunes résistants lors des massacres de la cascade du bois de Boulogne qui ont précédé la libération de Paris en août 1944.

Chelles est aussi la ville de Justes qui ont pris tous les risques possibles pour protéger et cacher des Juifs leur évitant ainsi un cruel sort.

Mais, Chelles a su aussi tourner le dos aux démons du passé et à la haine. Nos anciens combattants ont dès le début des années 60 engagé d'ambitieuses et sincères démarches de jumelage avec les Allemands de la Ville de Linedau. Depuis, nos relations amicales n'ont fait que croître grâce au comité de jumelage qui a su tisser de puissants liens fraternels et ainsi contribuer à la construction de l'Europe.

Pour toutes ces raisons, compte tenu de l'attachement que Simone Veil portait à l'école, à l'éducation, à la transmission des savoirs, à la tolérance, à l'amitié entre les peuples, aux partages des valeurs de notre démocratie et de la République, à la construction de l'Europe, il me semble légitime et symbolique qu'un établissement scolaire de grande ampleur porte son nom à Chelles dont l'histoire récente est si douloureuse, mais porteuse d'espoir. À Chelles, cette démarche prendrait alors un sens et une dimension particulière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter un vœu proposant au Conseil Départemental de Seine-et-Marne de donner au futur cinquième collège de Chelles le nom de Simone Veil »

Il s'agit donc du vœu que je vous propose d'adopter pour que nous puissions officiellement demander au président du Département et donc au Conseil Départemental, de valider ce choix. Je suis ouvert à vos remarques et éventuelles questions. Madame Autreux ».

Madame Autreux : « Bonsoir chers collègues. Nous sommes évidemment d'accord pour ce choix, mais c'est un peu tardif quand on sait qu'il faudra quatre à cinq ans pour que ce collège voie le jour, puisque c'est la durée prévisible des travaux. Pourquoi n'avons-nous pas choisi l'école qui va ouvrir prochainement ? »

Monsieur le Maire : « Le collège est enclenché et il ouvrira effectivement en septembre 2021, peut-être avant si les travaux avancent bien. Le collège, c'est un établissement de grande ampleur, je l'ai précisé dans la délibération. Le CME va se pencher sur le nom du futur groupe scolaire dans le secteur de l'école Curie et de l'école des Tournelles, dans le secteur du centre culturel. Il nous apparaît légitime qu'un établissement de grande ampleur puisse porter son nom. De plus, pour être franc, c'est plus facile pour un collège de porter un projet pédagogique autour de Simone Veil que pour un établissement élémentaire et de maternelle, où il faut peut-être quelque chose de plus « léger », si vous me permettez le terme. Il ne suffit pas juste de donner un nom à un établissement, il s'agit de voir la signification derrière. Compte tenu de la période historique que les collégiens peuvent étudier et compte tenu de leur âge qui leur permet de comprendre un certain nombre de choses, c'est la raison pour laquelle nous faisons ce choix aujourd'hui.

Chelles a une histoire particulière. Toutes les villes n'ont pas la même histoire avec la Seconde Guerre mondiale, la même histoire avec la résistance, la même histoire avec la déportation. Les villes de Seine-et-Marne n'ont pas toutes des Justes. On est une ville extrêmement particulière, notre histoire, si vous me permettez l'expression, pourrait avoir des liens communs avec l'histoire personnelle de Simone Veil et avec ce jumelage aussi magnifique avec l'Allemagne, ce n'est pas courant. Il est important que l'on puisse à travers tout cela raconter aussi une histoire et aussi défendre un certain nombre de valeurs. Un collège est un établissement de grande ampleur et cela donne aussi un certain sens. Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*). Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? (*Non*). Unanimité. Je vous remercie. Nous allons pouvoir proposer au Département de donner le nom de Simone Veil à notre collège. Nous pouvons en être extrêmement fiers ».

INTERCOMMUNALITE

1) Transfert de la compétence gestion d'une politique incitative menée auprès des jeunes en matière de transports en commun

Monsieur le Maire : « Il s'agit du soutien financier de l'agglomération pour encourager les jeunes à prendre des cartes Imagin'R, donc les aider financièrement et ainsi les accompagner au long de leur scolarité. L'agglomération ne souhaite pas étendre ce service à l'ensemble des autres communes, puisqu'il était spécifique aux quatre villes de l'ex Marne-et-Chantereine. Cette compétence est transférée avec les fonds qui correspondent. Nous devons valider ce soir le principe de récupérer cette compétence.

Pour votre parfaite information, lors du dernier conseil communautaire, ce transfert de compétence et la désignation de la compétence transport et mobilité en général ont été validés, je crois, à l'unanimité.

Y a-t-il des remarques à ce sujet ? (*Non*). Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? (*Non*). Des abstentions ? (*Non*).

Si vous le voulez bien, je vous propose d'étudier immédiatement le point numéro 24 qui est le lien totalement direct avec cette délibération et qui concerne tout simplement le dispositif d'aide aux familles que je vais vous présenter brièvement ».

24) Carte Imagine'R : dispositif d'aide aux familles pour l'année scolaire 2017-2018

Monsieur le Maire : « Pour nombre d'entre vous, ce n'est pas nouveau, c'est la ville qui le reprend. En harmonie avec les autres collectivités de l'ex Marne-et-Chantereine, Vaires, Courtry et Brou-sur-Chantereine, nous vous proposons de fixer l'aide de la Ville de Chelles et non plus de l'agglomération de la façon suivante :

Publics	Tarif de départ	Subvention départementale	Subvention municipale	Réduction boursiers	Reste à charge pour les familles
Collégiens	350 €	250 €	30 €		70 €
Collégiens boursiers 1	350 €	250 €	30 €	30,67 €	39,33 €
Collégiens boursiers 2	350 €	250 €	30 €	61,33 €	8,67 €
Lycéens	350 €		80 €		280 €
Lycéens boursiers 1	350 €		80 €	114 €	166 €
Lycéens boursiers 2	350 €		80 €	228 €	52 €
Étudiants	350 €		80 €		260 €

Avez-vous des questions à ce sujet ? Madame Goutmann ».

Madame Goutmann : « J'ai tout simplement une remarque. Nous trouvons que c'est une bonne délibération qui contrecarre l'augmentation des tarifs du STIF à la Région. Vous êtes dans une logique. En revanche, nous pouvons regretter l'augmentation des tarifications au niveau de la Région, que ce soit pour les étudiants ou pour l'ensemble des usagers avec l'augmentation cet été du pass Navigo de 3 %, si mes souvenirs sont bons ».

Monsieur le Maire : « Merci pour cette précision. Nous n'allons pas faire le débat du Conseil Régional ici. Vous savez que l'harmonisation du pass Navigo était certes une bonne chose, mais pas forcément bien financée. Il passe à environ 73 €, je crois. Non, 75 €. C'est quand même harmonisé vers le bas. Le financement des transports et des lignes, cela se gère. Vous êtes en tout cas d'accord sur le dispositif ici de soutien. Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ? (*Non*). Des abstentions ? (*Non*). Unanimité, je vous remercie ».

- 2) Convention financière relative aux prestations de nettoyage et de viabilité hivernale des voies communautaires des ZAE de « La Tuilerie » et de « La Trentaine » avec la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne

Monsieur le Maire : « Cette convention va nous permettre d'entretenir les zones d'activité chelloises pour le compte de Paris Vallée de la Marne, mais il convient qu'une facturation soit établie sur cinq années. Cette convention va permettre de régler ce lien entre nos deux collectivités. Y a-t-il des questions à ce sujet ? (*Non*). Pas d'abstention, pas de vote contre ? (*Non*). Je vous remercie ».

AMENAGEMENT DE L'URBANISME

- 3) Présentation du rapport des représentants de la Ville de Chelles au conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte Marne et Chanteraine Chelles Aménagement (SEM M2CA)
- 4) Approbation des comptes rendus annuels de la Société d'Économie Mixte Marne et Chanteraine Chelles Aménagement (M2CA) pour l'année 2016

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à François-Xavier Binvel ».

Monsieur Binvel : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je vous propose, si vous en êtes d'accord de passer les deux points 3 et 4, cela me permettra de faire une présentation générale sur l'année passée à M2CA.

Je vous propose de commencer par les opérations. Comme vous avez pu le constater, la ZAC de l'Aulnoy va se terminer d'ici quelques années, on est en train de faire la dernière opération, la Sernam. C'est une opération qui avance bien puisque la consultation des promoteurs a été faite à ce jour sur deux lots, sur quatre lots en tout que l'on pourra vendre à des promoteurs à terme. On avait organisé un concours et deux promoteurs ont été retenus. Les permis sont en cours de constitution et des promesses seront prochainement signées.

Je vous rappelle que pour la Sernam, le terrain était porté par l'Agglomération et on l'a racheté auprès d'elle, une autorisation a été d'ailleurs passée en Conseil Communautaire, pour un achat de 2,8 millions d'euros en prenant en compte le coût de portage et les coûts de démolition.

Sur la ZAC Centre-Gare, les évolutions notables concernent les opérations sur l'îlot B avec d'une part l'opérateur Seixo Habitat qui a obtenu un permis de construire et d'autre part une opération conjointe Diocèse et un opérateur privé Nouveaux Constructeurs sur l'ensemble de l'îlot B. Les études pour le projet conjoint Diocèse/Nouveaux Constructeurs sont encore en cours, en particulier au niveau architectural.

On note un déficit de 850 000 €. Il est vrai que l'opération Centre-Gare n'est pas une opération évidente, puisque l'on a du foncier extrêmement élevé dans le secteur de la gare. On avait d'ailleurs des acquisitions par M2CA assez « folles » dans le passé, avec des terrains de 1 000 m² pour 2,5 millions d'euros. Il faut savoir les rentabiliser derrière et produire de la charge foncière. Je vous rappelle qu'une SEM vit de la vente de charge foncière. C'est particulièrement compliqué de rentabiliser ces précédentes ventes/acquisitions.

Il est difficile aussi d'acheter du terrain pour vendre de la charge foncière compte tenu du prix du foncier. La SEM n'a pas forcément la trésorerie aujourd'hui et les capacités d'épargne pour acheter du terrain, vendre de la charge foncière et dégager des marges de manœuvre et de la trésorerie pour venir combler ce déficit.

Des solutions existent. Aujourd'hui, la ZAC n'est pas clôturée, il faut se poser la question justement du devenir non seulement de la société, mais bien entendu de ses opérations. On a la possibilité éventuellement d'aller regarder ailleurs dans le centre-ville si la SEM peut avoir une utilité et auquel cas essayer de combler ce déficit à terminaison. C'est un sujet sur lequel nous pourrions discuter peut-être assez rapidement et même avec l'Agglomération pour savoir jusqu'où on va dans de nouvelles opérations.

Un petit mot sur la société : on avait eu l'occasion de discuter plusieurs fois en Conseil Municipal de l'augmentation de capital, ainsi qu'en Conseil Communautaire. L'augmentation de capital a bien été réalisée. La société est remise à flot avec un capital à un peu plus d'un million d'euros.

Vous avez dû voir dans le rapport des représentants qu'un effort particulier a été porté sur le résultat d'exploitation, c'est-à-dire que l'on a baissé les charges de la société et on a augmenté les produits. Pour ne rien vous cacher, on arrive un peu au taquet de la baisse de charges parce qu'à un moment donné, il faut que la société puisse continuer à travailler et à évoluer. On a du personnel en petit nombre : 1 assistante à temps plein, 1 chargé de mission à temps plein, la directrice générale est à mi-temps et on a recruté dernièrement 1 comptable, 1 directeur financier qui lui aussi est à mi-temps. On ne peut pas faire moins sinon ce seront à un moment donné forcément les opérations qui nous rémunèrent qui vont se retrouver mises à mal.

En ce qui concerne l'endettement de la société, non seulement auprès des banques, mais aussi auprès des collectivités ou de nos créanciers, comme le Conseil Général, on note que les efforts se poursuivent puisque, ces deux dernières années, M2CA a remboursé 6 millions d'euros sur à peu près 16 ou 18 millions de dettes.

Si l'on tient compte du remboursement des copropriétaires de l'opération Côté Parc rue Aimé-Auberville, on arrive à 10,5 millions d'euros de remboursement sur les deux dernières années. Vous voyez que malgré la situation compliquée de la société, un effort réel a été fait sur le remboursement de nos créances. Je précise que l'on n'a aucune créance auprès de fournisseurs. On a un fonctionnement extrêmement sain sur ce point.

On a régulièrement des demandes de prorogation d'emprunt, donc de garanties de nos collectivités. On a tenu dernièrement en accord avec l'Agglomération à rembourser une avance de l'Agglomération à hauteur de 500 000 € plutôt que de rembourser un banquier. Bien entendu, on a pris cette décision non seulement avec l'Agglomération, mais aussi avec nos banques qui continuent à nous suivre. On est sur un territoire effectivement dynamique, un territoire de PVM de manière générale, qui rassure aujourd'hui nos banquiers et nos créanciers.

Pour terminer sur la trésorerie, vous avez vu qu'elle est compensée par la trésorerie des opérations. Il nous faut remédier à cela. On a des opérations qui sont ultra-financées, les opérations de l'Agglomération en particulier qui ont une trésorerie positive. On traîne toujours comme un boulet l'opération Côté Parc. Je vous en reparlerai tout à l'heure, il va falloir solder cette opération à un moment donné, sachant que l'on a déjà acté et enregistré les pertes de cette opération qui, je le rappelle, sont évaluées aujourd'hui à environ 3,5/3,7 millions d'euros.

Pour résumer un peu la situation, la société va bien mieux. L'urgence qui était l'augmentation de capital n'est plus puisqu'elle a eu lieu et d'ailleurs je tiens encore une fois à remercier le Conseil Municipal de Chelles et le Conseil Communautaire de Marne et Chantereine à l'époque, mais maintenant de Paris Vallée de la Marne, pour leur confiance. Cela a permis à la société d'être remise à flot. Tout n'est pas résolu, il y a encore beaucoup de défis. La vraie question, comme dans toute société privée, c'est le carnet de commandes et de pouvoir se projeter en 2019, en 2020, éventuellement jusqu'en 2025. Il nous faut savoir si cet outil continue et si l'on peut aller regarder sur d'autres opérations pour développer l'outil SEM.

Vous avez vu dans les documents qui vous ont été communiqués, un petit mot sur l'opération Côté Parc. Nous avons enfin obtenu le rapport de l'expert. Je vous rappelle que nous sommes en action auprès du tribunal sur cette opération. Un expert judiciaire a été missionné. Il a mis énormément de temps à sortir son rapport. On l'a obtenu en début 2017. Aujourd'hui, on a la possibilité de répondre à ce rapport, une procédure contradictoire, pour bien entendu obtenir une position la plus favorable à M2CA, même s'il est entendu que la société a des responsabilités dans cette opération, je l'ai toujours dit, même si certains m'ont contredit. Il est clair que l'expert le confirme. Maintenant, il faut essayer de limiter la casse. On a une perte à hauteur de 3,7 millions d'euros sur cette opération, il nous faut arriver à retrouver nos billes, c'est-à-dire 2,5 millions pour pouvoir équilibrer l'opération et faire en sorte qu'elle ait le moins d'impact possible sur le devenir.

La question qui se pose maintenant c'est : démolition ou conservation. On ne va pas se mentir, on a eu l'occasion de lister les désordres constatés. Il est clair que l'immeuble n'est pas habitable à ce jour. Les structures ont été montées complètement à l'envers, il faudrait déconstruire pour reconstruire l'immeuble. Il n'est absolument pas aux normes habitables. On ne peut absolument pas l'utiliser. Il semblerait certainement plus raisonnable, hélas, et je pense que c'est dommage à l'heure où l'on vit une pénurie de logements en Ile-de-France, de le démolir.

Bien entendu, il nous faudra solutionner l'avenir du terrain, l'avenir de l'opération. Ce ne sera pas demain, mais plutôt sur les années 2018 et 2019. En tout cas, on a ce rapport que l'on attendait avec impatience.

Je pense que j'ai tout dit, n'hésitez pas à me poser des questions, n'hésitez pas aussi à m'envoyer des questions par mail si vous souhaitez avoir davantage de détails. Je pourrai y répondre, ou notre directrice générale. Je vous remercie ».

Monsieur le Maire : « Merci, François-Xavier Binvel. La situation de la SEM est un point compliqué. C'est bien d'en avoir fait un état ce soir. Je rappelle que la collaboration avec les deux agglomérations ex-Marne et Chantereine et maintenant PVM se fait de manière exemplaire et que d'ailleurs le vice-président en charge des finances de l'Agglomération suit cela de près en lien avec François-Xavier Binvel. Y a-t-il des questions sur ces deux points ? Frank Mouly ».

Monsieur Mouly : « J'ai deux questions et une remarque. Premièrement, c'est une question et une observation, je ne sais pas si nous sommes tous spécialistes, mais îlot A, îlot B, îlot C, îlot E, etc., dans le document il n'y a pas de plan, je parle notamment de la ZAC Centre-Gare. J'ai bien conscience que M. Binvel circule allègrement dans ces îlots, mais ce n'est pas forcément le cas des modestes conseillers municipaux que nous sommes. Si nous voulons avoir une lecture intelligente du document, ce serait mieux de savoir où se situe par exemple le fameux îlot C.

J'ai cru comprendre que vous indiquez pour cet îlot C qu'il y avait eu des coûts trop excessifs d'achat de foncier, mais cela correspond-il à l'ensemble de ces 850 000 € ? Peut-on en savoir plus, puisque la somme est quand même tout à fait considérable ? Peut-on avoir des précisions géographiques ?

Deuxièmement, peut-on avoir des précisions sur ces 850 000 € ?

Enfin, ma remarque concerne ce que vous disiez M. Binvel : c'est une société de droit privé qui se gère comme tel. L'objectif d'une SEM, et vous êtes mieux placé que moi pour le savoir, c'est quand même la convergence entre les intérêts et un projet politique, les intérêts d'une collectivité et leur faisabilité économique. Si l'on a compris que cette deuxième partie vous tenait à cœur, on peut le comprendre, vous passez sous silence dans votre rapport des objectifs politiques. Et je pense notamment à l'opération Sernam pour laquelle, et c'est une critique que nous voulons réitérer à cette occasion, vous avez parlé de pénurie de logements et notamment de difficultés pour les familles les plus modestes. Nous regrettons profondément que dans cette opération – mais je sais ce que vous allez me répondre à ce sujet, je connais la musique... – qui est probablement la plus importante des constructions immobilières à Chelles, il n'y aura pas de logements sociaux. C'est dommage pour Chelles et c'est dommage pour le quartier et pour la mixité de ce quartier.

De toute façon on prend acte, mais sur ce point, on tenait à rappeler qu'il n'y a pas que des contraintes économiques qui s'exercent, il y a aussi un projet politique dans lequel le logement social a visiblement peu de place pour vous ».

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Mouly. Je pense que François-Xavier Binvel va compléter ma réponse. Ce sont les mêmes îlots que depuis l'origine, ce n'est pas nous qui les avons créés. Ils existent depuis la création de cette ZAC Centre-Gare. Ce n'est pas nouveau.

Sur le déficit, c'est vrai que la somme peut paraître importante, mais c'est une somme, si je peux me permettre, qui est honnête. On souhaite vraiment la transparence avec cette société. Je sais que vous partagez le même sentiment. On a trop longtemps caché la situation catastrophique de cette société. Je pense qu'il faut de la transparence et je préfère que l'on dise aujourd'hui que l'on a un risque de 850 000 € de déficit à terminaison pour les raisons stratégiques et pas conjoncturelles de cette ZAC, plutôt que de le nier et que dans un Conseil Municipal dans cinq, six ou dix ans, on découvre cette somme. Cela fait partie des aléas de gestion. Il y a eu aussi des contraintes et des difficultés. Nous préférons dire, compte tenu des perspectives et notamment du foncier que l'on ne pourra pas revendre au même prix qu'il a été acheté. Cela génère un déficit qu'il nous faut aujourd'hui assumer.

Quant aux logements sociaux, vous avez donné la réponse en même temps que la question sur l'équilibre de l'Aulnoy. On considère effectivement que l'équilibre de l'Aulnoy sera atteint une fois que tout sera construit, nous aurons cet équilibre social entre logements privés et logements sociaux. Je reviendrai tout à l'heure sur les logements sociaux notamment avec la Sablière. Je laisse la parole à François-Xavier Binvel ».

Monsieur Binvel : « Il y aurait eu un plan, cela aurait été plus simple, d'autant qu'il y en a un sur la partie qui concerne l'Aulnoy. L'îlot C, c'est le terrain juste à côté du marché, en dessous vous avez un opticien et l'agence de voyages. C'est ce terrain-là avec un immeuble en meulière qui se trouve à l'angle avec le marché.

Justement, l'îlot C a été acheté en 2012 par la SEM. Il y a une emprise foncière de 1 000 m² environ, il a été acheté 2,5 millions. C'est-à-dire que dès 2012, on est venu créer le déséquilibre dont on parle aujourd'hui. Je ne connais pas l'intérêt d'avoir acheté ce terrain. Pourquoi pas ? Cela permettrait de structurer davantage l'angle avec le marché, cela fait aussi une continuité avec l'immeuble de bureaux. C'est vrai que lorsque vous achetez 2,5 millions d'euros un terrain qui en emprise au sol fait 1 000 m², à part faire, et ce n'est pas l'objectif de la municipalité, une tour de 10 ou 15 étages pour rentabiliser, je ne vois pas comment on peut arriver à retomber sur les 2,5 millions à rééquilibrer. C'est particulièrement embêtant.

Bien entendu, la SEM d'aujourd'hui, c'est par rapport aux propositions que l'on a pu nous faire jusqu'ici. L'objectif est d'essayer d'améliorer à chaque fois le bilan. On a des problèmes de constructibilité sur ce terrain compte tenu de la clinique qui se trouve à l'arrière et les problèmes de servitude de vue qu'il nous faut régler en collaboration avec la clinique. Cela nous permettrait de récupérer un peu de constructibilité. Mais, c'est vrai que 2,5 millions pour un terrain qui fait 1 000 m², c'est un peu compliqué.

La ZAC Centre-Gare par rapport à la ZAC de l'Aulnoy, est une ZAC extrêmement complexe, puisque l'on est dans du diffus, on est sur une ZAC multisite, on est sur une opération de centre-ville avec une densité tout autour, de petits terrains, une multitude de propriétaires pour certains – on ne va pas se mentir – très gourmands. Forcément, les opérations ont du mal à sortir parce que personne n'arrive à se mettre d'accord entre les opérateurs et les propriétaires. Comme je vous le disais tout à l'heure, la SEM n'a pas la trésorerie aujourd'hui pour faire du portage foncier. Elle devrait pouvoir le faire, ce serait l'idéal, mais elle n'a pas la trésorerie pour le faire et surtout on ne peut pas s'engager aujourd'hui davantage sur la ZAC Centre-Gare compte tenu du coût du foncier et du prix que l'on

nous demande. Il faut pouvoir ensuite bâtir des opérations et on a du mal à les sortir, donc on les sort en déséquilibre ».

Monsieur le Maire : « Merci. Je propose que l'on prenne acte des points 3 et 4 s'il n'y a pas d'autre question. Je vous remercie ».

FINANCES

- 5) Demande de prorogation de garantie d'emprunt par la Société d'Économie Mixte Marne et Chantereine Chelles ménagement : protocole d'accord n° 4 pour le prêt n° 17750

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Guillaume Segala ».

Monsieur Segala : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. C'est une délibération qui fait écho au point présenté par François-Xavier Binvel puisqu'il s'agit de proroger une garantie d'emprunt de la SEM dont l'emprunt restant dû au 31 décembre est de 431 000 €, quasiment 432 000 sur un total de 2,5 millions d'euros. La SEM demande à différer le remboursement à la Société Générale et nous donnons donc caution de la ville pour garantir l'emprunt et son remboursement ».

Monsieur le Maire : « Merci. Y a-t-il des questions ? *(Non)*. Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? *(Non)*. Je vous remercie ».

URBANISME

- 6) Permis de construire de la Gare du Grand Paris Express – Dispense de participation aux équipements publics de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) Centre-Gare

Monsieur le Maire : « François-Xavier Binvel va nous préciser ce point ».

Monsieur Binvel : « Il vous est proposé de voter une exonération de la SGP de participation aux équipements publics. Vous savez que dans le cadre d'une ZAC il est proposé soit sous forme de charge foncière, soit sous forme de participation directe, aux opérateurs de participer aux aménagements de la ZAC. Bien entendu, il s'agit d'opérateurs créant du logement, apportant de nouveaux habitants et qui participent aux équipements nécessaires aux habitants qui vivront dans les opérations qu'ils construisent. On n'est justement pas en présence d'une opération comme celle-ci, on est en présence d'un équipement public. Les arguments vous sont détaillés dans la note et notamment la gare a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et le programme de construction de la SGP correspond à un équipement qui génère des flux et non des habitants qui vivent sur le territoire.

Il faut mettre en perspective cette délibération avec, je crois, une autre délibération que l'on avait prise en Conseil Municipal sur la participation de la SGP à des projets de réaménagement du parc où la SGP vient directement participer et est partenaire financier de la collectivité sur ces opérations. Finalement, on a une participation indirecte aux aménagements des abords de la gare, mais pas dans le cadre de la ZAC Centre-Gare.

Pour votre complète information, et c'est marqué dans la note, je crois, la gare occupe aujourd'hui l'îlot E. Pour préciser où se situe l'îlot E, c'est l'ancien salon de toilette, la petite maison en meulière qui est juste à côté de la gare qui sera démolie. Cet îlot fait partie de la ZAC Centre-Gare et la SGP occupe cet îlot. On a fait valoir un manque à gagner auprès de la SGP. Après négociation entre les services et la SGP, cette dernière ne reconnaît pas cela et a proposé de participer à des équipements dans le cadre du quartier de la gare. On a la possibilité de réclamer quand même un préjudice auprès de la SGP dans le cadre justement du manque à gagner sur cet îlot. Cela fait partie des sujets que nous aurons à voir encore ces prochains mois malgré les négociations menées par Hélène Desportes et Yannick Klein ces derniers jours ».

Monsieur le Maire : « Merci. Cela ne faisait pas forcément partie des bonnes nouvelles pour la SEM. Je propose que l'on passe au vote s'il n'y a pas de question. Madame Goutmann ».

Madame Goutmann : « J'ai une question annexe : a-t-on des informations sur la volonté de la SGP d'être aménageur sur le périmètre autour de la gare ? On l'avait déjà évoqué ici même, c'était en suspens. Avez-vous de nouvelles informations que vous pourriez nous communiquer ? »

Monsieur le Maire : « Je parle en lien avec François-Xavier Binvel, à notre sens ils se sont assez vite dit qu'ils ne voulaient pas du tout s'occuper de l'aménagement autour de la gare de Chelles ».

Monsieur Binvel : « Je leur ai reposé la question une semaine après le Conseil Municipal et effectivement, ils nous ont bien confirmé que ce n'était plus d'actualité. En revanche, j'ai dit une bêtise en Conseil Municipal, le texte existe toujours, il n'y a pas eu de modification, mais il n'y a plus du tout de volonté de la part du Grand Paris d'intervenir. Mais, on pourrait demander à Grand Paris Aménagement d'être aménageur sur le quartier de la gare, par exemple, ou dans le centre-ville. Mais, c'est vraiment uniquement à notre demande ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*). Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? (*Non*). Je vous remercie ».

JURIDIQUE ET PATRIMOINE

7) Convention de veille et d'intervention foncière avec la Société d'Aménagement Foncier et Établissement Rural (SAFER)

Monsieur le Maire : « Je vais passer la parole à Céline Netthavongs. C'est à mi-chemin entre le juridique et les travaux réalisés par François-Xavier Binvel pour notamment mieux protéger nos espaces agricoles et naturels et là on sera en lien avec la SAFER ».

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il vous est proposé dans cette délibération d'autoriser M. le Maire à signer une convention qui est annexée à la présente délibération, convention dont l'objet est de définir les modalités d'un dispositif de surveillance et d'intervention foncières comme l'a dit M. le Maire, dans le but de préserver et de valoriser les espaces naturels et ruraux sur notre territoire.

Concrètement, ce dispositif va s'articuler de la manière suivante : la SAFER va transmettre à la commune tous les projets de vente portant sur des espaces dont elle aura connaissance via la déclaration d'intention d'aliéner. La SAFER exercera son droit de préemption avec le soutien de la commune, soutien qui peut se manifester par une avance de fonds pour l'acquisition de ces parcelles. Ensuite, dans le cadre de la rétrocession par la SAFER des parcelles qu'elle aura acquises, la ville s'engagera à se porter acquéreur desdites parcelles. Voilà la convention schématiquement résumée ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. C'est effectivement un outil supplémentaire nous permettant de protéger ces terrains agricoles qui peuvent être sujets à d'autres exploitations que leur destination d'origine. Y a-t-il des questions ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? (*Non*). Unanimité, je vous en remercie ».

8) Manifestation de l'intérêt de la commune sur de nouveaux biens susceptibles d'appartenir à la catégorie des biens vacants et sans maître

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Céline Netthavongs ».

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire. La SAFER a identifié des biens qui sont susceptibles de relever des procédures d'appréhension de biens vacants et sans maître. Il y a 7 parcelles situées sur le Sempin. Je vous épargne les références cadastrales de ces parcelles. Il vous est donc proposé dans cette délibération de manifester un intérêt pour ces parcelles et de déclencher les procédures pouvant déboucher selon les résultats des recherches à l'appréhension desdites parcelles ».

Monsieur le Maire : « Effectivement, ce ne sont pas de nouvelles procédures, ce sont de nouvelles parcelles, mais c'est quelque chose d'assez courant. Y a-t-il des questions ? Madame Ferri ».

Madame Ferri : « C'est juste une curiosité : vous dites dans la note « pour permettre un équipement nouveau d'ampleur dans la commune de Chelles sur le Sempin ». Peut-on avoir un peu plus d'information ? »

Monsieur le Maire : « C'est peut-être un peu pompeux en termes d'équipement. C'est un espace naturel, un parc. Ce n'est pas nouveau. C'est historique, on en parle depuis longtemps. S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? (*Non*). Des abstentions ? (*Non*). Très bien, je vous remercie. Pour vous préciser, ce n'est pas un golf ! Désolé pour nos amis golfeurs, il faudra aller un peu plus loin qu'à Chelles ! »

9) Acquisition de la Société Séverini Pierres et Loisirs d'une bande de terrain pour réalisation future d'un passage reliant la rue Claude Bernard à l'école Calmette »

Monsieur le Maire : « L'idée est de faciliter le passage de cette école. Vous savez que ce n'est pas très simple, notamment pour le stationnement ou la circulation. Je laisse la parole à Céline Netthavongs ».

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire. Vous avez tout dit. Je précise simplement le prix d'acquisition : 3 000 € ».

Monsieur le Maire : « Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*). Bien sûr, l'aménagement de cette entrée sera en lien avec le plan de sécurisation des écoles. Y a-t-il des votes contre ? (*Non*). Des abstentions ? (*Non*). Unanimité, je vous remercie ».

10) Alignement de voies – Rue de Brou

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Céline Netthavongs ».

Madame Netthavongs : « Il s'agit pour une mise à l'alignement de décider l'acquisition d'une emprise qui fait 18 m² au prix de 2 250 € ».

Monsieur le Maire : « Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*). Unanimité, j'imagine. Merci ».

11) Terme des baux à construction Eram et Saint-Maclou – Choix de la commune à l'issue desdits baux

Monsieur le Maire : « Je donne la parole à Céline Netthavongs ».

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire. La commune est liée avec les Sociétés Géo et Saint-Maclou par un bail à construction qui arrive à expiration pour Géo le 10 septembre 2017 et pour Saint-Maclou, le 15 septembre 2018.

Actuellement, les sociétés payent un loyer annuel de 36 000 € à la commune et règlent les taxes foncières.

S'agissant de baux à construction, la ville à l'issue des baux peut recouvrer la propriété des terrains et les constructions qui ont été édifiées sur ces terrains. Elle peut donc soit vendre, soit louer, mais si elle loue, les sociétés Géo et Saint-Maclou ont un droit de préférence.

Le choix de la ville s'est porté vers la conclusion de baux commerciaux qui sont plus intéressants financièrement pour la ville. Dans cette délibération, il vous est proposé d'approuver le principe de conclure un bail commercial avec les sociétés Géo et Saint-Maclou, s'agissant de la société Géo pour un prix de loyer annuel de 140 000 € qui sera réglé de manière graduelle puisque la première année, ce sera 124 000 €, la deuxième année 132 000 € et à partir de la troisième année, 140 000 €. Pour ce qui concerne la société Saint-Maclou, il vous est proposé de retenir un loyer annuel de 143 000 €, réglé de manière graduelle, 125 000 € la première année, 135 000 € la deuxième année et 143 000 €, la troisième année.

Le Conseil ne délibère que sur le principe de la conclusion à venir des baux commerciaux 3/6/9 ».

Monsieur le Maire : « Merci, Céline Netthavongs. Je pense que c'est une bonne nouvelle financière, pour une fois. Y a-t-il des questions ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Pas d'abstention, pas de vote contre ? (*Non*). Merci beaucoup ».

12) Action en vue de la sauvegarde du commerce de proximité et la diversification de l'offre commerciale de qualité – cession d'un droit au bail – local 42 avenue Gambetta

Monsieur le Maire : « Cette délibération et la suivante concernent le commerce, mais Céline Netthavongs va nous les présenter puisqu'elles ont des aspects juridiques. Je vous précise que lorsque l'on avait décidé de faire des préemptions, on s'était dit qu'il fallait avoir des projets derrière. C'est le cas, dès le Conseil Municipal suivant on peut vous présenter un certain nombre de conclusions à venir. On s'en félicite, parce que c'est aussi le travail des élus concernés, Alain Mamou, Monique Sibani et Stéphane Bossy, mais aussi de notre service dirigé par Fabien Morin qui permet d'avoir des résultats en trouvant des porteurs de projets au moment où l'on préempte. Parfois, on a des porteurs de projets avant de préempter. C'est le cas en l'espèce. Je passe la parole à Céline Netthavongs pour l'aspect juridique des choses ».

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, le Conseil Municipal avait délibéré le 23 mai dernier pour décider de l'acquisition d'un droit au bail portant sur le local situé 42 avenue Gambetta. Il s'agissait à l'époque de l'activité de podologue. Aujourd'hui, la société qui est en cours de construction, Bulles Dog Toilettage, s'est positionnée pour acquérir ce droit au bail. Il vous est proposé dans cette délibération d'autoriser M. le Maire à signer la promesse de vente dudit droit au bail avec la société Bulles Dog Toilettage et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de cession postérieur ».

Monsieur le Maire : « Merci. C'est vraiment une diversification commerciale. Y a-t-il des questions ? (*Non*). Nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? (*Non*). Pas d'abstention ? (*Non*). Unanimité, je vous remercie ».

13) Cession du fonds de commerce, sis 67 Avenue Claude Bernard / 92 avenue des Sciences, à la SARL unipersonnelle Boucherie du Désir

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Céline Netthavongs ».

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire. La ville avait acquis le 8 juillet 2016, dans un cadre amiable, le fonds de commerce de la Boucherie Moulin située dans le quartier des Coudreaux, au 67 avenue Claude Bernard. Lors de sa séance du 31 janvier 2017, il avait été décidé du principe de la cession de ce fonds de commerce à M. et Mme Telezinska ou à une société qui viendrait en substitution de ces derniers. Il vous avait été indiqué lors de ce dernier Conseil Municipal du 31 janvier 2017 que cette affaire vous serait de nouveau présentée en Conseil Municipal après réalisation des conditions suspensives. Aujourd'hui, ces conditions suspensives sont réalisées puisque la bailleuse a donné son accord et le prêt a été obtenu par l'acquéreur.

Il vous est donc proposé dans cette délibération de décider de la cession de ce fonds de commerce à cette SARL moyennant le prix de 30 000 € qui sera payé comme suit :

- 3 000 € au jour de la signature de l'acte qui constate la réalisation des conditions suspensives.
- 700 € pendant une durée de 6 mois,

- À partir du 7^e mois, 1 000 € pendant 22 mois.
- Le solde au 23^e mois ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? (*Non*). Nous passons au vote. Pas de vote contre ? (*Non*). Pas d'abstention ? (*Non*). Je vous remercie. Nous nous félicitons de cette installation ».

DEVELOPPEMENT URBAIN

14) Approbation du protocole opérationnel de requalification urbaine de la Cité des Cheminots – Quartier des Arcades Fleuries

Monsieur le Maire : « Je ne vais pas vous lire toute la note ni tout le protocole opérationnel, mais en quelques mots, c'est un projet de grande ampleur qui date de très longue date et que nous allons pouvoir aujourd'hui faire aboutir.

Je pense que chacun doit en prendre la mesure ou la conscience. Énormément de personnes y vivent, à la fois sur les villes de Chelles et de Brou. C'est une opération inédite en France en faveur du logement social. Nous évoquions tout à l'heure le fait que construire du logement social, c'est bien, mais nous en avons beaucoup à réhabiliter sur notre territoire. C'est une opération d'une ampleur assez exceptionnelle et je tiens à préciser hors opération soutenue par l'État type ANRU. C'est assez rare de voir une rénovation de ce type-là sans que l'État y contribue financièrement.

Depuis 2014, en lien avec les amicales de locataires que je salue et qui sont en partie présentes ici, c'est une démarche exemplaire qui a pu être faite. On sait qu'il y a eu un certain nombre de difficultés, cela a trainé en longueur, les associations de locataires étaient un peu lassées de ne pas avoir de réponses à leurs questions. Il était donc nécessaire d'accélérer le rythme, d'apporter des réponses et d'expliquer ce qui va être fait tant pour ceux qui sont dans les pavillons que ceux qui sont dans les logements collectifs.

Aujourd'hui, il y a un certain nombre de choses dans ce protocole, notamment l'aspect général de ce qui va être fait dans ce quartier, à la fois la réhabilitation de plusieurs centaines de pavillons (en violet sur la carte présentée) avec un plan échelonné sur les villes de Chelles et de Brou, mais aussi pour les bâtiments collectifs (en rouge sur la carte) qui vont être détruits et remplacés par des bâtiments et des maisons.

En lien avec les amicales de locataires, nous avons souhaité qu'il y ait une gestion humaine et concertée à la fois sur l'aspect du projet et sur le relogement. C'est extrêmement important, parce qu'il s'agit, à l'issue, d'un projet de bonne facture. Il y aura une refonte des espaces publics pour un cadre de vie à la fois soigné et agréable. Des bâtiments vont bien s'insérer au milieu de pavillons qui vont être construits. Il est question de la vie des gens et il est donc important de porter plus d'attention à ce projet dans son ensemble avec des équipements publics, une résidence « séniors », une meilleure intégration en lien avec l'école : ce sont des travaux qui vont être faits dans les maisons, ce sont des bâtiments qui vont être détruits avec des gens qui y ont passé leur vie et y ont élevé leurs enfants. Il est donc nécessaire d'apporter une attention particulière à la situation de chacun.

C'est ce que l'on souhaite en lien avec les amicales et en lien avec ICF pour que cela puisse aller au bout. Je pense que le protocole d'accord opérationnel qui a été débattu récemment en réunion publique avec ICF semble aboutir, je l'espère, à un consensus, même si l'on devra être vigilant sur son application. On semble aller dans la bonne voie sur cet aspect-là.

Des logements démolis, hors ANRU c'est rare, de la reconstruction de bonne qualité, de bonne facture, avec des espaces publics soignés, voilà en gros l'aspect de ce projet sur lequel nous travaillons avec la mairie de Brou et l'Agglomération, en lien très étroit avec ICF et je le rappelle, les amicales de locataires sur lesquelles on peut compter au quotidien.

Je suis ouvert au débat s'il y a des questions. S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Monsieur Mouly ».

Monsieur Mouly : « On ne peut être que favorable. J'ai une question sur les droits à construire : cela n'apparaît pas dans le plan de financement prévisionnel. C'est sur les fonds propres ? »

Monsieur le Maire : « Dans l'opération, ICF injecte énormément de fonds propres. Je n'ai pas le plan de financement sous les yeux, mais c'est une opération à près de 100 millions d'euros et il y a bien sûr des fonds propres à injecter. ICF ne cherche pas la rentabilité immédiate dans cette opération, même si bien sûr c'est une entreprise. Il y a aussi un retard dans l'investissement sur cette résidence collective, mais aussi individuelle, qui mérite d'être rattrapé. Vous voulez savoir pour les droits à construire parce qu'il n'y aura pas de logements sociaux, c'est cela ? »

Monsieur Mouly : « Oui ».

Monsieur le Maire : « Nous souhaitons, en lien avec ICF et avec les habitants du quartier, qu'il y ait un équilibre et qu'il n'y ait pas que du logement social dans le secteur. On pense au parcours résidentiel, donc résidence « séniors », et aussi pour permettre l'accession à la propriété – on ne sait pas exactement sous quelle forme aujourd'hui, mais à prix raisonnable – et permettre à chacun de pouvoir évoluer dans le quartier et il y a un très bon équilibre dans l'intégration urbaine.

Que souhaitez-vous savoir ? Les droits à construire précisément ? Je ne peux pas vous dire ».

Monsieur Mouly : « Il s'agit de savoir si ces droits à construire abondaient les recettes ? »

Monsieur le Maire : « C'est dans l'équilibre général de l'opération effectivement, c'est indéniable. D'où l'intérêt pour ICF de le faire et de le réinjecter directement dans le quartier. C'est la première étape. Je rappelle la vigilance de la Ville de Chelles pour l'application de ce protocole opérationnel.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote ? Madame Goutmann ».

Madame Goutmann : « Il ne faut pas faire passer ICF pour des philanthropes. La réhabilitation est payée depuis longtemps par les loyers des locataires. C'est juste un retour des choses que cette réhabilitation ait lieu parce que les loyers servent pour partie à financer les réhabilitations du parc. C'est une bonne chose, mais ce n'est pas un acte de générosité ».

Monsieur le Maire : « J'ai précisé que cela faisait longtemps que nous attendions cette opération, il fallait la faire aboutir d'une manière urgente. Si vous êtes parfaitement honnête et je sais que vous l'êtes et que vous suivez particulièrement ces questions-là, vous pouvez dire que ce type d'opération,

de destruction et de reconstruction de cette ampleur et notamment avec du pavillonnaire, est assez rare.

Nous avons travaillé avec eux, nous leur avons rapidement dit au début de notre mandat, avec François-Xavier Binvel qui suit ce dossier sur la partie aménagement, que nous ne souhaitons pas de densification et donc de destruction massive de pavillons sur le secteur (sur la bande au nord des bâtiments, entre les zones en rouge et violet). D'aucuns auraient été tentés de détruire des pavillons pour faire du collectif pour rentabiliser par ailleurs la rénovation des autres pavillons. On a extrêmement limité cela. On ne cherche pas à faire pleurer sur le bilan de l'ICF ! Néanmoins, même s'ils ont tardé et mal géré aussi la proximité avec les locataires (pas d'attention portée aux locataires) presque avec une peur vis-à-vis des associations et des choses qui n'allaient pas forcément dans le bon sens, il faut reconnaître qu'il y a une volonté très claire de rénover cet ensemble qui fait partie de l'histoire de la Ville de Chelles auquel nous tenons d'ailleurs. Les plus beaux aspects de cette cité cheminote sont préservés dans le cadre du plan local d'urbanisme pour éviter la destruction de maisons de la cité cheminote. On ne pouvait pas non plus laisser ces Arcades Fleuries dans ces conditions-là, il fallait penser à un équilibre global. Merci de cette précision ».

Madame Goutmann : « Une dernière petite question : est-ce une reconstruction/démolition ou est-ce démolition/reconstruction ? Commence-t-on par construire pour reloger les gens ou commence-t-on par détruire et il faut trouver une solution pour les gens qui sont déplacés ? »

Monsieur le Maire : « C'est une opération en cascade. Les pavillons sont réhabilités selon un schéma établi en fonction de l'ancienneté des pavillons, des types de travaux, et ce, échelonné sur plusieurs années comme vous pouvez le voir dans la note. Effectivement, quelques anciens pavillons assez délabrés sont détruits à gauche pour permettre la construction d'un bâtiment qui permet la destruction d'un premier, puis successivement. Cela s'étale sur dix ans. C'est pour cela que c'est une opération de rénovation urbaine avec des problématiques de relogement que j'évoquais tout à l'heure. Les premières phases ne se sont pas trop mal déroulées et après il faut porter une attention à chacun, parce que les situations individuelles doivent être prises en compte. Avec les amicales de locataires, on a aussi insisté auprès d'ICF pour que chacun soit pris en considération dans le cadre de cette opération, qui certes peut être belle, mais chacun voit son quotidien. Il ne faut pas négliger cet aspect. C'est donc construction puis démolition. L'objectif est de garder les gens qui le souhaitent et sur le quartier, sauf si certains veulent partir. Ceux qui veulent partir à Vaires ou Brou peuvent le faire. Monsieur Mouly ».

Monsieur Mouly : « Excusez-moi, n'y voyez pas de mauvais esprit, mais je m'interroge : vous parlez de s'adapter à différents parcours de vie liés au logement, pourquoi dans la charte de relogement, on interdit aux descendants directs (page 4), il n'y a pas de cohabitation possible dans le programme neuf. Il y a probablement une raison, mais on sait qu'il y a justement des enfants qui se retrouvent longtemps coincés chez leurs parents ».

Monsieur le Maire : « Ils peuvent avoir accès au logement social. On me précise qu'ils peuvent effectivement faire une demande de logement qui sera traitée de manière individuelle. Vous parlez du programme neuf ? »

Monsieur Mouly : « Oui ».

Monsieur Klein : « Il s'agit de privilégier les logements neufs aux locataires anciens ».

Monsieur le Maire : « M. Klein précise qu'ICF propose de privilégier les locataires anciens dans l'accès aux logements neufs. Je ne peux pas lui donner la parole puisque nous sommes en Conseil Municipal, mais Alain Coudray de l'amicale a suivi ce dossier. Il n'y a pas d'objet litigieux. Cela a été débattu avec l'amicale, je pense qu'il faut que l'on puisse l'acter au plus vite pour que le projet voie le jour dans les temps et puisse s'enclencher vite.

Certaines personnes attendent cela depuis longtemps, on sait que cela va évoluer, mais on ne sait pas quand. On ne peut pas jouer avec la vie des gens, il faudrait que ce soit tranché rapidement par ICF. Je tiens d'ailleurs à dire que cela ne passerait pas ce soir en Conseil Municipal s'il n'y avait pas eu un vote des locataires en faveur de ce projet global.

Je propose que l'on passe au vote. Pas d'abstention ? (*Non*). Pas de vote contre ? (*Non*). Je me félicite que ce point passe à l'unanimité parce que c'est quelque chose qui nous tenait vraiment à cœur. Je sais que les uns et les autres sur les différents bancs de ce Conseil Municipal le partageaient également ».

ECOLOGIE URBAINE

15) Adhésion à la charte régionale de la biodiversité de la Région Ile-de-France

Monsieur le Maire : « Il y a un certain nombre d'objectifs que je ne vais pas vous détailler en l'absence de Laurent Dilouya. Il faut voir que l'adhésion de cette charte nous permet d'être accompagnés, notamment pour l'acquisition de terrains autour du fort de Chelles, toujours dans l'idée de préserver les espaces verts et les espaces qui permettent de valoriser un certain nombre d'équipements, en l'occurrence c'est le fort de Chelles.

Avez-vous des questions précises sur ce point ? (*Non*). Nous passons donc au vote. Pas de vote contre ? (*Non*). Pas d'abstention ? (*Non*). Je vous remercie ».

POLITIQUE DE LA VILLE

16) Rapport annuel bilan – évaluation du contrat de ville

Monsieur le Maire : « Je laisse la parole à Céline Netthavongs ».

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire. Il est soumis à votre conseil le rapport annuel du contrat de ville ex-Communauté d'Agglomération Marne et Chantreine. C'est la loi qui prévoit que tous les ans ce rapport vous soit présenté. Ce rapport doit rappeler les principales orientations du contrat de ville et le projet de territoire. Il doit présenter notamment l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires. Je vous rappelle qu'il y a deux quartiers prioritaires dans notre ville : le quartier Schweitzer-Laennec et la Grande Prairie. Ce rapport doit également retracer les actions menées au bénéfice des habitants de ces deux quartiers prioritaires.

Un comité de pilotage a eu lieu en février 2017 au cours duquel les actions 2016 nous ont été présentées par les différents opérateurs partenaires privés et publics et un deuxième comité a eu lieu vendredi dernier au cours duquel nous ont été présentés les projets 2017.

Les actions doivent être menées et s'appuyer sur les trois piliers du contrat de ville, piliers prévus par la loi, soit :

- Le pilier cohésion sociale,
- Le pilier développement économique,
- Le pilier cadre de vie, renouvellement urbain.

Pour le reste, le rapport se suffit à lui-même ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Effectivement, cela a déjà été abordé à l'Agglomération. Avez-vous des questions ? (*Non*). Nous pouvons passer au vote. Pas d'abstention ? (*Non*). Pas de vote contre ? (*Non*). Je vous remercie ».

VIE DES QUARTIERS

17) Renouvellement de l'agrément de la Caisse des Allocations Familiales des espaces socioculturels

Monsieur le Maire : « Je donne la parole à Nicole Saunier ».

Madame Saunier : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Le renouvellement des agréments « Centre social » s'effectue tous les trois ans auprès de la CAF. Celui-ci va de 2018 à 2020. Les deux prestations représentent entre 80 000 € et 100 000 € par structure. Les agréments visent à répondre aux problématiques sociales et collectives, aux besoins des habitants et aux difficultés de la vie quotidienne des familles et les questions autour de la parentalité et du lien parent/enfant.

Les centres sociaux se définissent comme un lieu de proximité, un lieu d'animation, un lieu de coordination et de concertation et un lieu de participation.

Les trois grands axes sont décrits ci-dessous.

La nouveauté de ces projets sociaux portera sur :

- une lisibilité plus grande de ces espaces à travers une communication appropriée,
- une coordination territoriale des partenaires renforcée pour avancer sur des objectifs partagés,
- et la mise en place des instances de participation des ateliers, des acteurs bénévoles et de proximité.

Les axes des projets sont :

- l'amélioration des conditions de vie de l'habitat,
- l'accompagnement des familles dans leur quotidien,
- et la redynamisation des animations dans la ville tout au long de l'année.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les nouvelles orientations des projets sociaux présentés en annexe, d'approuver la demande de renouvellement des agréments « centre social CAF » pour les quatre espaces socioculturels et d'autoriser M. le Maire à en faire la demande ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? (*Non*). Je propose de passer au vote. Pas de vote contre ? (*Non*). Pas d'abstention ? (*Non*). Merci beaucoup ».

18) Don de l'association Le Lion's Club pour un départ à la mer organisé par l'ESC Jean Moulin

Monsieur le Maire : « Je laisse la parole à Nicole Saunier ».

Madame Saunier : « L'association Le Lion's Club a organisé un loto dans le but de trouver des financements afin de favoriser l'action au bénéfice des Chellois. La somme de 1 000 € a été récoltée. L'association s'est orientée vers la ville pour attribuer la somme à une action en direction des enfants.

L'association a été sensible à l'action « départ à la mer » organisée par l'espace socioculturel Jean Moulin. Deux départs sont organisés le 16 juillet à Berck Plage et le 6 août à Ouistreham.

Il est proposé de faire gratuitement participer les enfants pour ces deux départs à la mer, les adultes payant le prix normal de 6,50 €. 110 personnes pourront partir pendant ces deux journées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce don pour le départ gratuit des enfants de l'espace socioculturel Jean Moulin cet été ».

Monsieur le Maire : « Belle initiative du Lion's Club, on a pu le voir pendant la fête de quartier. Nous pouvons voter. Pas de vote contre ? (*Non*). Pas d'abstention ? (*Non*). Merci beaucoup ».

19) Subvention versée à l'association Accueil Alpha

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Benoît Breysse ».

Monsieur Breysse : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Il est tout simplement proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une subvention pour un montant de 200 € pour cette association.

Cette association a pour objectif, en dehors du partage des connaissances, la maîtrise de la langue française en ce qui concerne la compréhension, lire et parler au travers de cours pour les adultes. C'est une association qui compte environ 100 adhérents.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider l'attribution de cette subvention et d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférant à la subvention pour l'exercice 2017. Merci par avance ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup Benoît. Des questions ? Monsieur Mouly ».

Monsieur Mouly : « La subvention est modeste. C'est vrai que ce type d'activité mérite d'être encouragé et aidé. À ma connaissance, cette subvention a baissé par rapport à l'an dernier, de manière substantielle. Y a-t-il une raison ? Est-ce que cette association est moins utile que l'an dernier ? »

Monsieur le Maire : « Vous aviez un chiffre pour l'an dernier ? »

Monsieur Breyse : « C'était de toute façon très modeste, 300 € »

Madame Saunier : « 200 € de subvention, c'est ce qui avait été demandé par l'association ».

Monsieur le Maire : « Merci pour cette question. Nous pouvons passer au vote ? Pas de vote contre ? (*Non*). Pas d'abstention ? (*Non*). Je vous remercie ».

AFFAIRES CULTURELLES

20) Présentation du rapport d'activité du cinéma le Cosmos pour l'année 2016

Monsieur le Maire : « Monsieur Franck Billard va nous faire une petite présentation de ce rapport ».

Monsieur Billard : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Cette note présente le rapport d'activité du cinéma Le Cosmos pour l'année 2016 produit par le délégataire, la Société Étoile Cosmos, conformément à l'article L.1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

La synthèse de ce bilan fait ressortir une fréquentation générale en augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente passant de 62 901 entrées à 71 111 entrées, une programmation plus diversifiée, des recettes brutes de billetterie en augmentation et un prix moyen en baisse.

Mais, au final on constate un résultat d'exploitation négatif. Quelles en sont les raisons ? Des pertes de subvention essentiellement -10 000 € de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, -8 000 € du CNC qui correspondent aux subventions Art & Essai, une perte également de la subvention Canal+ et surtout une augmentation des salaires et des charges de personnel, principalement ceux des projectionnistes.

Ce rapport examiné par la CCSPL a reçu un avis favorable lors de la séance du 22 juin 2017.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité présenté par la Société Etoile Cosmos pour l'année 2016 ».

Monsieur le Maire : « Effectivement, on doit prendre acte de ce rapport. On peut se féliciter surtout de la très forte augmentation du nombre d'entrées. Pas de question ? Madame Goutmann ».

Madame Goutmann : « Je n'ai pas une question, mais une suggestion : ce qui ressort de ce rapport, c'est effectivement l'augmentation du nombre d'entrées, mais elle est liée aussi à l'attractivité des séances à moindre coût, d'où peut-être pour la prochaine délégation, quand il s'agira de la renouveler, de prévoir une séance supplémentaire vu l'attractivité de ces séances qui témoigne des difficultés des gens d'accéder aux loisirs, à la culture. Le maintien dans un cinéma de ville, de quartier, de cette offre est essentiel pour le tissu culturel et pour les enfants, enfin pour la ville.

Peut-être pourrions-nous mettre cette proposition à l'étude lors du renouvellement de la délégation pour le cinéma ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas pour tout de suite, mais on prend bonne note ».

Madame Goutmann : « S'il pouvait y avoir une troisième séance, ce serait peut-être une offre appréciée des Chellois ».

Monsieur le Maire : « On le note pour la prochaine fois. Même si ce n'est pas pour tout de suite, c'est bien de le noter. La programmation a effectivement joué, le dynamisme commercial dans le secteur avec les boutiques qui fonctionnent bien, cela a un attrait global pour ce cinéma dont on est fier de pouvoir le préserver en centre-ville ».

Monsieur Billard : « Je voulais juste rajouter que cela s'explique parce que les deux séances les plus « prisées », ce sont celles du jeudi et du dimanche matin, essentiellement les familles pour cette dernière. Sur les 10 gros succès du cinéma, correspondent 9 films d'animation, cela explique que c'est un cinéma de proximité familial qui attire vers des prix moyens, ce qui est normal pour ce type de population. C'est très bien de faire en sorte que beaucoup de familles et de jeunes viennent au cinéma ».

Monsieur le Maire : « Merci. Nous pouvons prendre acte ? (*Oui*). Je vous remercie ».

21) Modification du règlement intérieur des Cuizines

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à nouveau à Franck Billard ».

Monsieur Billard : « Merci, Monsieur le Maire. Dans cette note, il s'agit de modifier les conditions générales d'accès du règlement intérieur des Cuizines, notre scène de musique actuelle.

Jusqu'à présent, le public pouvait accéder à la structure sans condition, avec ou sans la carte Cuizines, jusqu'à 21 h 30 et au-delà de cet horaire, uniquement les détenteurs de la carte Cuizines.

Pour des raisons de sécurité dans le cadre de Vigipirate renforcé, il est proposé de modifier l'article 1 du règlement intérieur comme suit : « *Seuls les usagers détenteurs d'une carte Cuizines sont autorisés à entrer dans la structure après 19 h 00, en dehors des heures et des soirs de concert* ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette modification ».

Monsieur le Maire : « Merci, Franck Billard. Avez-vous des questions ? (*Non*). Nous votons. Y a-t-il des votes contre ? (*Non*). Des abstentions ? (*Non*). Je vous remercie ».

SPORTS

22) Subvention du Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour le fonctionnement de l'école municipale des sports

Monsieur le Maire : « Je donne la parole à Philippe Maury ».

Monsieur Maury : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Effectivement, le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne ayant décidé d'apporter son soutien aux écoles multisport, la Ville de Chelles ayant une école multisport qui comporte actuellement 207 enfants de 4 à 10 ans, et qui fonctionne le samedi matin pendant les périodes de temps scolaire, il s'agit de faire une demande de subvention de fonctionnement de 6 120 € pour l'année 2017, ce qui représente 7,8 % du coût de fonctionnement annuel de l'école.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, d'approuver la convention relative à cette demande de subvention définissant les modalités de partenariat entre la ville et le Conseil Départemental et d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférant à cette demande de subvention et de dire que les recettes sont inscrites au budget communal ».

Monsieur le Maire : « Merci, Philippe Maury. Effectivement, c'est une demande de subvention récurrente. Pas d'abstention ? (*Non*). Pas de vote contre ? (*Non*). Je vous remercie » ?

JEUNESSE

23) Convention avec MC Habitat – Office Public de l'Habitat dans le cadre du dispositif « Chantier Jeune – Jobs d'été 2017 »

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Benoît Breysse ».

Monsieur Breysse : « Dans le cadre du projet Chelles 2020, l'insertion professionnelle des jeunes est un vecteur vraiment central. Ce partenariat entre MC Habitat et la Ville de Chelles permet de développer un chantier jeune pour cet été, pour 20 jeunes. Il a trois objectifs majeurs :

- Permettre à des jeunes mineurs de travailler, de prendre la première attache avec le monde du travail,
- Responsabiliser ces jeunes à travers une activité professionnelle qui a une dimension citoyenne,
- Contribuer à la qualité de vie des habitants et des locataires des résidences.

Les jeunes seront répartis en quatre groupes de cinq, encadrés à la fois par un animateur de la ville, du service jeunesse, et par deux gardiens de MC Habitat.

Dans le cadre de cette convention, MC Habitat versera à la ville la somme de 11 143,60 €, la ville rétribuera ensuite les jeunes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser M. le Maire à la signer et tout document y afférent. Merci par avance ».

Monsieur le Maire : « Je précise que Benoît Breyse et Guillaume Segala ne prendront pas part au vote puisqu'ils sont respectivement vice-président et président de MCH. Avez-vous des questions ? Madame Autreux ».

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. Lors d'une précédente commission jeunesse, vous aviez évoqué, Monsieur Breyse, la possibilité de jobs d'été avec des entreprises. Cela a-t-il été travaillé ? Quel en a été le résultat, parce qu'il est regrettable que l'on n'ait que 20 jeunes Chellois qui profitent de ces jobs d'été ?

Deuxièmement, on évoque le projet jeunesse, c'est vrai qu'on l'a évoqué aussi au niveau de la commission jeunesse, ce projet jeunesse n'a jamais été présenté au niveau du Conseil Municipal, c'est dommage. En effet, on aurait eu les objectifs de ce projet, cela aurait été intéressant ».

Monsieur le Maire : « Benoît Breyse va vous répondre sur les jobs, mais pour être franc, le projet jeunesse est dans beaucoup de choses que l'on fait au quotidien. Cela en fait partie, l'accompagnement scolaire aussi, il y a plein de choses que l'on fait tous les jours pour la jeunesse. Pourquoi cela aurait dû être présenté spécifiquement au Conseil Municipal. Je passe la parole à Benoît Breyse sur le lien dans la Boussole ».

Monsieur Breyse : « Effectivement, Madame Autreux, on avait évoqué en commission jeunesse fin 2016 la possibilité que des entreprises privées, des artisans, des commerçants embauchent des jeunes pour l'été. Ce dispositif concerne plutôt des jeunes majeurs, parce que c'est compliqué d'engager des jeunes mineurs. C'est pourquoi nous faisons le travail pour les jeunes mineurs avec le bailleur social que représente MC Habitat, qui a plus de facilité et de capacité. Après, en lien avec la Mission Locale et mon collègue Alain Mamou qui s'occupe de l'emploi notamment, on fait en sorte de diriger les jeunes qui souhaiteraient travailler l'été vers des entreprises privées, de faire le lien et de faire le suivi. On va justement s'accorder du temps à la fin de l'été pour faire un bilan de ce suivi et pour voir combien de jeunes ont été employés par des entreprises privées, dans quel secteur et quels sont ces jeunes ».

Monsieur le Maire : « Au-delà du côté plus durable de l'insertion professionnelle, la Ville, par l'intermédiaire de son service jeunesse avec Benoît Breyse et Alain Mamou, travaille davantage à faire le lien entre la Mission Locale, les entreprises et les jobs.

J'ai appris récemment qu'une entreprise avait recruté deux jeunes issus de la Mission Locale. On sent qu'il y a une émulation. Tout le monde commence à comprendre que les collectivités ne peuvent pas embaucher à tour de bras sans débouché professionnel. En revanche, elles ont le devoir de mener sur le chemin de la réussite, de l'épanouissement et du travail. C'est un peu ce que l'on essaye de faire. On manque de moyens et on n'est pas non plus là que pour fournir des jobs d'été, mais on peut tendre la main aux plus fragiles et les accompagner sur le bon chemin. C'est le choix que nous avons fait d'orienter vers des choses durables. En tout cas, c'est une bonne initiative, Benoît Breyse, avec MCH permettant de continuer ce travail.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*). Nous pouvons passer au vote. Pas d'abstention ? (*Non*). Pas de vote contre, hormis ceux qui ne prennent pas part au vote ? (*Non*). Je vous remercie ».

VIE SCOLAIRE

24) Carte Imagine'R : dispositif d'aide aux familles pour l'année scolaire 2017-2018

Monsieur le Maire : « Ce point a déjà été abordé et adopté ».

25) Contribution obligatoire au financement des dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire Gasnier-Guy

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Nicole Saunier ».

Madame Saunier : « Merci, Monsieur le Maire. Une commune qui accueille sur son territoire une école privée associée par contrat doit obligatoirement contribuer au financement de ses dépenses de fonctionnement pour tous les élèves qui y résident.

Le montant est calculé forfaitairement sur la base du coût de l'élève dans les classes de l'école publique.

Le montant de la contribution communale s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement. Les investissements et les charges des activités périscolaires sont exclus du calcul.

La masse salariale des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) n'est pas intégrée dans ce calcul, car il s'agit d'un personnel communal intervenant exclusivement dans les écoles maternelles.

L'école Gasnier-Guy bénéficie de la mise à disposition des bus municipaux pour les transports d'élèves dans le cadre des activités sportives et les sorties scolaires. À ce titre, ce coût est également exclu du calcul du forfait unitaire.

Les services de la Ville ont calculé le coût réel en fonctionnement d'un élève sur la base du compte administratif 2015. Il ressort que le coût annuel est de 650 €.

En accord avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique, une convention de financement sur une période de quatre années est proposée sur la base de 650 € par élève. Sur la durée de ladite convention sera appliquée une révision annuelle selon l'indice INSEE.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de définir un nouveau coût du forfait communal pour un élève des écoles élémentaires à 650 € pour l'année 2017.
- De dire que ce forfait sera réévalué annuellement selon l'indice des prix INSEE.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'OGEC Gasnier-Guy-Sainte Bathilde pour une durée de 4 ans.
- De dire que les crédits sont prévus au budget de la commune et le seront pour les années à venir ».

Monsieur le Maire : « Merci, Nicole Saunier. Y a-t-il des questions à ce sujet ? (*Non*). Je propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Abstention du groupe Chelles Citoyenne et d'Unis pour Chelles et M. Athuil, en gros tous ceux qui sont présents et avec leurs pouvoirs. Je vous remercie ».

26) Modification des rythmes scolaires : retour à la semaine scolaire de 4 jours

Monsieur le Maire : « Je passe à nouveau la parole à Nicole Saunier ».

Madame Saunier : « Le ministre de l'Éducation nationale a souhaité donner le libre choix aux collectivités locales de maintenir ou non la semaine scolaire de 4,5 jours à la rentrée prochaine.

La communauté éducative (parents élus, parents et enseignants) a exprimé majoritairement lors, en particulier, des derniers conseils d'écoles son accord pour un retour à l'organisation antérieure à septembre 2013, autrement dit, à la semaine de 4 jours scolaires.

La Municipalité a pour priorité l'épanouissement et l'apprentissage serein de nos enfants. C'est la raison pour laquelle, au regard de ces éléments, elle est favorable à un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

À ce titre, le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 prévoit la possibilité d'un retour à la semaine scolaire de 4 jours avec pour règle commune 24 heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées.

Il est proposé, sur cette note, la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires de la ville applicable à la rentrée scolaire 2017-2018 selon les horaires du lundi, mardi, jeudi et vendredi, 9 h 00/12 h 00, 14 h 00/17 h 00. L'accueil et la prise en charge des élèves par l'Éducation Nationale s'effectueront 10 minutes avant le début des cours, soit 8 h 50 et 13 h 50.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le Décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et publiques,

Considérant les échanges avec le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne,

Considérant les échanges avec les personnels de l'Éducation nationale et les représentants des associations de parents d'élèves de la commune,

Considérant les échanges avec les familles,

- D'approuver la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires de la ville applicable à la rentrée scolaire 2017-2018. L'accueil et la prise en charge des élèves par l'Éducation Nationale s'effectueront 10 minutes avant.

- D'autoriser le Maire à adresser cette proposition d'organisation du temps scolaire au Directeur Académique des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne ».

Monsieur le Maire : « Merci, Nicole Saunier pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Madame Ferri et Madame Goutmann ensuite ».

Madame Ferri : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je voulais déjà remercier Madame Saunier qui a convoqué le comité consultatif le 28 juin, soit un jour après la parution du décret avec entre autres à l'ordre du jour la modification des rythmes scolaires. Dès le lendemain, nous recevions le dossier du Conseil Municipal dans lequel la note était bien préparée et ficelée, tel qu'elle nous a été présentée.

Cette loi, dans un premier temps, a été initiée par le gouvernement qui s'était inspiré d'une étude réalisée par l'ancien ministre de l'Éducation Nationale, Luc Chatel et qui tenait compte entre autres des rythmes biologiques de l'enfant.

Chaque commune a pu en fonction de son désir favoriser l'enfant et en fonction des moyens mis à sa disposition, appliquer à ce moment-là la semaine des quatre jours et demi.

Les communes qui ont joué le jeu, et il y en a, ont obtenu de bons résultats et semblent pour le moment ne pas remettre en cause la fatigue des enfants qui semble être la cause principale de ce retour aux quatre jours.

Pour ma part, je pense qu'il aurait été souhaitable avant de prendre une décision, de mesurer les effets regroupant l'avis des professionnels, des parents, mais surtout des enfants.

D'ailleurs, comme je l'ai demandé à Mme Saunier lors de la réunion, j'ai trouvé dommage que nous arrivions uniquement avec une note nous présentant la modification des rythmes scolaires et que nous n'ayons eu aucune information sur des statistiques, c'est-à-dire le nombre d'enfants qui ont été concernés, les moyens mis en œuvre pour réaliser les rythmes scolaires et périscolaires, le coût et les subventions perçues.

Pour ma part, je trouve encore une fois que dans cette décision, on n'accorde pas la priorité au bien-être de l'enfant. On abandonne celui-ci à des considérations politiques et budgétaires alors que dans la note, vous déclarez vouloir l'épanouissement et l'apprentissage serein de l'enfant.

En ce qui me concerne, je ne partage pas et je reprendrai juste pour finir une petite phrase que j'ai lue dans les nombreux mails qui sont échangés : « *On ne peut pas apprendre plus et mieux en travaillant moins* ». Je pense que nous le regretterons sûrement ».

Monsieur le Maire : « Merci pour votre remarque. Madame Goutmann ».

Madame Goutmann : « Dans la continuité de ce qui a été dit, effectivement on est dans une décision un peu à marche forcée, mais c'est la décision du gouvernement qu'elle soit prise au mois de juin et que les municipalités devaient réagir extrêmement vite pour une mise en place au mois de septembre, parce que c'est le genre de décision qui ne peut pas se mettre en place au mois de janvier.

Pour dédouaner la ville quand même, c'est l'urgence de ce gouvernement à mettre en place des décisions appréciées par les élus locaux, parce que cette réforme de l'école, même si elle était censée répondre aux besoins physiologiques, au rythme biologique de l'enfant, elle a aussi apporté un coût considérable sur les collectivités avec une différence d'accès aux services publics de l'éducation en fonction des villes, qu'elles soient riches ou qu'elles soient pauvres. Le niveau des activités périscolaires était fonction des ressources de la collectivité.

Ici, on a mis en place cette réforme après moult et moult consultations. Cela a été très long et je ne sais pas si cela a été satisfaisant : pour vous dire la vérité, on n'a pas de religion sur l'école à 4,5 jours ou l'école à 4 jours, mon choix personnel, même en tant que parent, en tant que citoyenne, n'est pas évident. Mais, là c'est une décision, comme le disait Mme Ferri, qu'a prise ce gouvernement pour satisfaire les maires qui payaient trop cher cette réforme des rythmes scolaires. Effectivement, on ne pense pas aux enfants, c'est électoraliste parce que c'est pour satisfaire un certain type d'électorat quand on pense que les sénatoriales vont venir au mois de septembre.

Cela a donc conduit la municipalité, pour des bonnes et peut-être de moins bonnes raisons, à agir avec vitesse et précipitation pour remettre en place l'école de 4 jours.

Avec tous ces doutes, et en regrettant principalement cette inconséquence du gouvernement, on s'abstiendra sur cette délibération ».

Monsieur le Maire : « Merci pour votre intervention courte et précise. Pour vous répondre brièvement, on avait lancé, à notre arrivée aux responsabilités, le débat un peu compliqué sur le passage à la semaine de 4,5 jours en septembre 2013. À la demande de parents d'élèves et de directeurs d'établissements, on avait relancé une concertation en 2014 à l'occasion de deux réunions plus le PEDT, et plus un certain nombre d'instances avec les directeurs d'établissements scolaires, plus les directeurs de centres de loisirs, on a mis en place un certain nombre d'aménagements et on ne pouvait pas revenir légalement sur cette semaine de 4 jours. Même s'il pouvait y avoir des variantes sur les horaires ou sur l'école le samedi matin ou pas – comme vous, je n'ai pas de religion en la matière, ce n'est pas doctrinaire ce que l'on fait ce soir, c'est assez pragmatique – tout le monde nous a demandé le retour à la semaine de 4 jours. Il y a eu beaucoup de déceptions d'ailleurs quand on a répondu que légalement on ne pouvait pas.

Lorsque le gouvernement, que vous avez âprement soutenu, a validé ce choix, dès la campagne électorale, les parents nous remontaient, si cela passait, qu'il allait nous demander de passer à la semaine de 4 jours, les directeurs d'établissements aussi. Même s'ils peuvent avoir pour certaines raisons des petites demandes différentes sur les horaires, il y avait quand même une homogénéité sur la demande.

Lorsque le nouveau ministre de l'Éducation Nationale a dit qu'il allait laisser la possibilité aux maires de le faire, j'ai écrit une lettre d'intention aux Chellois, puis on a lancé une concertation laissant le temps aux directeurs d'école, aux conseils d'école, aux parents d'élèves et aux parents d'élèves élus de nous remonter les avis, même si le temps était contraint comme vous le faites savoir. Les conseils d'écoles, dans leur quasi-unanimité, ont tous validé le principe de revenir à la semaine de 4 jours, avec les arguments sur la fatigue, le rythme de l'enfant, les semaines trop longues, etc.

Une fois que cette concertation a été lancée, le décret est tombé le 28 juin, on l'attendait peut-être avant, mais il l'est maintenant et on peut avancer aujourd'hui, sur la base de cette concertation. Si les conseils d'école avaient tous validé le maintien à 4,5 jours, on aurait maintenu à 4,5.

Pour conclure sur ce dossier, je vous précise que ce n'est pas dans un souci d'économie, parce que l'on ne génère pas d'économie, le personnel est là, on ne va pas faire un plan social pour faire partir les animateurs. En revanche, cela nous permettra de mieux encadrer et sans doute d'avoir un meilleur service public et un meilleur accueil dans les centres de loisirs, parce que le créneau 16 h 15/17 h 00 peut être remis le mercredi matin, je le rappelle en évitant d'alourdir la charge des familles et tout cela dans un souci d'efficacité. C'est un peu ce qui a présidé nos choix pour le passage à 4 jours, sachant que nous ne sommes pas les seuls, puisque rien qu'en Seine-et-Marne, même si nous sommes une grande ville et que nous sommes les premiers à l'avoir annoncé, plus de 200 villes l'ont aussi annoncé. Pour les zones rurales, c'est un peu plus compliqué à annoncer, mais pour l'essentiel, les zones urbaines, sauf pour des raisons parfois politiques, auront annoncé le retour à 4 jours.

Je pense avoir été clair. Y a-t-il d'autres questions ? Madame Ferri ».

Madame Ferri : « Vous avez été très clair. Vous savez que je suis déléguée de l'Éducation Nationale avec d'autres personnes. Nous assistons régulièrement à tous les conseils d'école. Je ne suis pas au conseil d'école de Chelles puisque je ne peux pas, je suis dans une autre ville, il y a eu aussi les 4 jours. Ce que je reproche, c'est que l'on a effectivement demandé aux parents ce qu'ils voulaient, on a demandé aux professeurs ce qu'ils voulaient, mais on n'a apporté aucun élément constructif pour dire ce qui est mieux. À chaque fois, l'enfant a été évincé de cette réflexion ».

Monsieur le Maire : « Quand vous êtes passés aux 4,5 jours, c'était pareil d'une certaine manière ».

Madame Ferri : « Vous avez quand même fait un petit peu le buzz ! »

Monsieur le Maire : « Si je peux me permettre, on n'a pas trouvé beaucoup d'ambassadeurs pour sauvegarder la semaine à 4,5 jours ».

Madame Ferri : « Je suis d'accord ».

Monsieur le Maire : « Quand on a lancé le débat, j'ai donné mon sentiment, mais on aurait pu aller dans l'autre sens ».

Madame Ferri : « Vous dites que vous ne mettez pas fin aux contrats des animateurs, si je me souviens bien à l'époque quand on a mis les 4,5 jours, cela avait donné lieu à une grande réflexion et un grand débat, il fallait embaucher je ne sais combien d'animateurs et nous avons beaucoup de mal à les trouver ».

Monsieur le Maire : « On a toujours beaucoup de mal ».

Madame Ferri : « Maintenant, s'il n'y a plus les rythmes scolaires, vous allez les garder tous ? »

Monsieur le Maire : « C'est ce que je viens de vous dire, on a du mal à en trouver ».

Madame Ferri : « C'était plus d'une centaine qui avait été embauchée ».

Monsieur le Maire : « Peut-être pas, je pense ».

Madame Ferri : « Si on en a embauché plus d'une centaine... »

Monsieur le Maire : « C'était pour lutter contre l'emploi précaire, ils voulaient des bouts de contrat... »

Madame Ferri : « Vous confirmez que tous ceux que vous avez pris restent ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons du mal à en trouver, donc ceux que l'on a, on les garde ».

Madame Ferri : « D'accord ».

Monsieur le Maire : « Comme le précise Audrey Duchesne, sauf ceux qui ne correspondent pas professionnellement. On ne va pas les garder pour le principe ».

Madame Saunier : « Quand on avait fait un petit bilan après les fameux 4,5 jours, les parents et les instituteurs nous disaient que les enfants étaient fatigués. C'est un constat. On n'a pas changé pour autant, mais ils étaient fatigués ».

Monsieur le Maire : « Merci pour cette précision ».

Madame Ferri : « On va arrêter le débat, mais vous entendez aussi des parents qui disent que leurs enfants sont fatigués et ils racontent au professeur ce qu'ils regardent à la télé jusqu'à 23 h 00. La fatigue des enfants, je la mettrais de côté... »

Monsieur le Maire : « On ne pourra pas faire le programme télé ici ! C'est pour cela que nous leur offrons un dictionnaire, Madame Ferri, à la rentrée au CP. On essaye de leur montrer la bonne voie. Je propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Abstention du groupe Chelles Citoyenne et du groupe Unis pour Chelles et de leurs pouvoirs. Je vous remercie. Nous allons pouvoir informer officiellement les parents et l'ensemble de la communauté éducative, même s'il y avait des présomptions ».

27) Modification du règlement intérieur des études surveillées

Monsieur le Maire : « Les points 27 et 28 sont étroitement liés. Je passe la parole à Nicole Saunier ».

Madame Saunier : « Ce nouveau règlement intérieur prend en compte le changement des rythmes scolaires et cela induit des modifications dans les organisations des services périscolaires. C'est donc un nouveau règlement intérieur qui est mis en place en fonction de ces horaires ».

Monsieur le Maire : « Merci. Je précise d'ailleurs que les services ont travaillé de manière efficace pour que cette réforme, si elle était votée, soit appliquée. Madame Goutmann ».

Madame Goutmann : « Comme il est précisé, et c'est une très bonne chose que ce soit les enseignants qui fassent l'étude et qu'il y ait un temps de récréation avant l'étude. Cela les oblige à rester pendant une demi-heure. Est-ce qu'ils sont payés sur cette période ou sont-ils payés simplement sur la plage horaire 17 h 30 à 18 h 15 ? ».

Monsieur le Maire : « Je crois qu'ils sont pris en charge sur la plage horaire de la prise en charge. Comme c'est indiqué sur la note, sur 1 heure 15, ils seront payés tout le temps. Si l'étude ne dure que 1 h 15 moins une demi-heure, ils seront payés pour la totalité du temps de prise en charge ».

Madame Goutmann : « C'est très bien, parce que dans beaucoup de villes, ce ne sont plus les enseignants qui font les études surveillées ».

Monsieur le Maire : « Je rebondis sur ce que vous venez de dire : pour que la journée soit plus claire et que chacun soit dans son rôle, c'est mieux. Le temps périscolaire, c'est bien, mais ils ne sont pas là pour continuer le temps scolaire. Il faut bien définir les rôles de chacun.

Nous pouvons voter. J'imagine que vous votez de la même manière que le vote précédent, puisque c'est lié. Abstention des groupes de l'opposition ».

ENFANCE ET PETITE ENFANCE

28) Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Audrey Duchesne ».

Madame Duchesne : « Merci, Monsieur le Maire. Nous passons maintenant sur le volet accueil de loisirs périscolaire. Madame Ferri, pour vous répondre, il nous manque à recruter, même en tenant compte de la semaine des 4 jours, 20 animateurs. C'est pour vous dire que l'on n'a pas diminué les effectifs et que l'on n'a pas supprimé de contrats, à part ceux qui ne faisaient pas l'affaire. On réalise des évaluations chaque année et ceux qui ne font pas l'affaire n'ont pas de contrat renouvelé. Il nous en manque donc 20.

Pour le volet périscolaire, on a eu l'occasion avec la direction des rythmes de l'enfant d'échanger avec les animateurs et les syndicats, ils sont tous favorables à un retour à la semaine de 4 jours. Ils mettent en avant le fait qu'ils vont pouvoir refaire vraiment de l'animation sur le mercredi, ce qu'ils ne pouvaient plus faire jusqu'à présent parce que sur une demi-journée, ils avaient du mal à mettre des projets. Ils sont contents de passer à une journée entière sur les mercredis.

On a fait les études surveillées, maintenant il convient de modifier le règlement intérieur des accueils de loisirs, parce que les jours et horaires de fonctionnement des centres de loisirs vont être modifiés. Les élèves vont être pris en charge après la classe à 17 h 00 et jusqu'à 19 h 00 et maintenant, le mercredi toute la journée, de 7 h 00 à 19 h 00.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce règlement intérieur des centres de loisirs avec les modifications portant sur les jours et horaires de fonctionnement, et de dire que ce règlement est applicable à compter du 1^{er} septembre ».

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? (*Non*). J'imagine que le vote sera similaire au vote précédent ? »

Madame Goutmann : « Nous votons contre pour les raisons habituelles de facturation, de surfacturation et de pénalisation des familles que vous avez mises en œuvre ».

Madame Duchesne : « Les tarifs, c'est la note d'après ».

Madame Goutmann : « Non, ce n'est pas sur les tarifs du mercredi, c'est sur le règlement intérieur des centres de loisirs et sur le fait de savoir quelles pénalités ont les parents s'ils ne s'inscrivent pas en temps et en heure, si les enfants viennent quand même, s'ils payent en avance pour les grandes vacances, enfin toutes les choses sur lesquelles on a voté contre ».

Monsieur le Maire : « Donc, vous votez contre ».

Madame Goutmann : « Nous votons contre en continuité ».

Monsieur le Maire : « Et abstention du groupe Unis pour Chelles. Le reste est pour, je vous remercie ».

29) Nouvelle grille de tarif de l'accueil de loisirs pour la journée du mercredi

Monsieur le Maire : « Je donne la parole à Audrey Duchesne ».

Madame Duchesne : « Je vais donner un peu plus de détails sur le mercredi. Ce sera une journée durant laquelle les enfants pourront être accueillis sur les centres de loisirs à la journée avec des possibilités de sortir à 13 h 30 pour la demi-journée et 17 h 00, et toutes les demi-heures entre 17 h 00 et 19 h 00, comme cela est déjà le cas actuellement.

Un tarif unique est proposé et soumis au quotient familial. Vous trouverez toute la grille de tarifs avec les 34 tranches. À noter que ce tarif est pour la journée sans le repas.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle grille de tarifs de l'accueil de loisirs pour la journée de mercredi et comme précédemment de dire que cette grille est applicable à compter du 1^{er} septembre 2017 ».

Monsieur le Maire : « Nous avons souhaité simplifier la vie des familles. Grâce à ce tarif unique, cela permet premièrement de la souplesse, deuxièmement aux parents qui étaient obligés parce qu'ils travaillent de laisser leur enfant le mercredi après-midi de ne pas avoir de surcoût ou qu'ils le laissent le mercredi matin. Cela a un coût pour la ville, mais nous souhaitons avoir un vrai projet sur le centre de loisirs comme l'évoquait tout à l'heure Audrey Duchesne. Y a-t-il des questions ? Madame Troussard ».

Madame Troussard : « Merci, Monsieur le Maire. Si j'ai bien compris, c'est un tarif unique à la journée. Ceux qui laissent leur enfant à la demi-journée payent exactement le même tarif ».

Monsieur le Maire : « C'est-à-dire que le prix de la demi-journée permet de laisser leur enfant toute la journée. Les gagnants sont ceux qui sont obligés de laisser leur enfant toute la journée, puisqu'avant il y avait l'école. Cela limite l'impact de l'école au maximum pour le maximum de familles et cela facilite aussi la gestion, puisque plus on garde les enfants à la journée, mieux c'est pour les projets pédagogiques. Je propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Abstention des groupes Unis pour Chelles et Chelles Citoyenne. Le reste est pour. Je vous remercie ».

30) Présentation du rapport d'activité 2016 de la Société Maison Bleue pour la crèche Verdeaux

31) Présentation du rapport d'activité 2016 de la Société Babilou pour la crèche de l'Aulnoy

Monsieur le Maire : « Je propose qu'Audrey Duchesne nous présente en même temps le point 31. Nous prendrons ainsi acte de ces deux rapports en même temps ».

Madame Duchesne : « C'est un point récurrent pour la DSP pour la crèche des Frères Verdeaux par la Société Maison bleue. Vous avez le rapport d'activité en annexe qui a été présenté à la commission consultative des services publics locaux le 22 juin. Elle a émis un avis favorable. Je reste à votre disposition si vous avez des questions sur le rapport d'activité de la crèche des Frères Verdeaux.

En ce qui concerne le deuxième rapport d'activité, c'est pour la Société Babilou pour la crèche de l'Aulnoy qui est passé en Délégation de Service Public cette année, à la rentrée de septembre 2016. C'est le premier rapport d'activité pour cette crèche. Je précise que le passage en Délégation de Service Public s'est très bien passé. Tous les parents en ont été satisfaits, les enfants aussi. On a veillé avec la directrice, qui a pris ses fonctions sur cette structure, à ce que le projet pédagogique ait une continuité. Récemment, la société Babilou a mené une enquête de satisfaction auprès des parents sur la crèche et les résultats sont très satisfaisants. Je tiens cette enquête à votre disposition si vous le souhaitez. 100 % des parents recommandent cette crèche.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ces deux rapports d'activité ».

Monsieur le Maire : « Merci. Avez-vous des remarques sur ces deux rapports d'activité ? *(Non)*. Je propose que l'on en prenne acte. Je vous remercie ».

RESTAURATION MUNICIPALE

32) Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le projet de délégation de service public pour la restauration scolaire et municipale

Monsieur le Maire : « Je donne la parole à Nicole Saunier ».

Madame Saunier : « La délégation de service public pour la restauration scolaire et municipale arrive à échéance en 2018. Aussi, il s'avère nécessaire de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public.

Conformément aux articles L.1411-4 et L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) doit être consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public.

Il est proposé au Conseil Municipal de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le projet de délégation de service public pour la restauration scolaire et municipale ».

Monsieur le Maire : « Merci, Nicole Saunier. Y a-t-il des remarques sur ce point technique, mais récurrent ? *(Non)*. Nous passons au vote. Pas d'abstention ? *(Non)*. Pas de vote contre ? *(Non)*. Je vous remercie ».

PERSONNEL

33) Convention de mise à disposition d'un ingénieur par Paris Vallée de la Marne pour assurer les fonctions de Directeur des systèmes informatiques par intérim

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Colette Boissot ».

Madame Boissot : « Merci, Monsieur le Maire. Depuis le 16 août 2016, le poste de Directeur des systèmes d'information est vacant. Malgré des recherches pour remplacer la personne, nous n'avons toujours pas trouvé. PVM, puisqu'il a muté à Paris Vallée de la Marne, nous met à disposition la personne deux demi-journées par semaine, soit 7 heures hebdomadaires.

Évidemment, nous devons le rémunérer. Nous avons fait une convention avec Paris Vallée de la Marne pour lui payer ses 7 heures hebdomadaires. Je vous remercie d'approuver cette convention ».

Monsieur le Maire : « Merci Colette Boissot. Effectivement, ce point a déjà été voté par le Conseil Communautaire. Pas de remarque particulière ? Madame Ferri ».

Madame Ferri : « Je trouve que pour la confidentialité il aurait été judicieux de ne pas mettre le nom de la personne. Tout le monde est capable de faire un calcul à l'envers pour connaître sa rémunération ».

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas fait attention. Personne ne l'aurait vu si vous ne l'aviez pas dit ! La discrétion c'est le travail du directeur des systèmes d'information ! Nous pouvons valider discrètement cette délibération ? Pas de vote contre ? (*Non*). Pas d'abstention ? (*Non*). Merci ».

34) Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Colette Boissot. Nous avons été discrets sur les noms, il y en a 83 ! »

Madame Boissot : « Suite à la CAP du 22 juin qui traitait des promotions internes et des avancements de grade, nous devons créer 83 postes et en supprimer 8. En effet, cette année nous avons promu 87 agents contre 59 l'année passée. 95 % d'entre eux font partie de la catégorie C. Cet effort budgétaire représente une enveloppe de 100 000 € annuels ».

Monsieur le Maire : « Merci. Il y a des créations cette fois-ci et après ce seront des suppressions. On ne crée pas 83 postes dans la collectivité. Y a-t-il des questions ? (*Non*). Nous pouvons passer au vote. Pas de vote contre ? (*Non*). Pas d'abstention ? Abstention des groupes Chelles Citoyenne et Unis pour Chelles ».

COMMUNICATION

35) Communication des marchés publics attribués par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal

36) Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire : « Ces points sont de la publicité, une information qui vous est due. Y a-t-il des remarques particulières. Je propose d'en prendre acte. Je vous remercie ».

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 10 octobre 2017 à 18 h 30. Je crois que vous avez le planning des prochains Conseils Municipaux jusqu'à l'année prochaine.

Nous nous revoyons pour ceux qui le peuvent, à la cérémonie à la cascade du bois du Boulogne, c'est lié à la libération de Chelles, le 20 août. Frank Billard suit cela précisément. La cérémonie de la libération de la ville aura lieu le 27 août. Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances pour ceux qui peuvent en prendre. Merci ».

La séance est levée à 20 h 30.